



Panel session #1 – Transparence de la dette et partage d'informations

La pandémie de Covid-19 a mis en évidence le rôle central de la transparence de la dette pour mieux évaluer la viabilité de la dette, remédier aux vulnérabilités de la dette et faciliter leur restructuration. Les créanciers et les emprunteurs ont un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de pratiques de financement transparentes et durables.

L'accès accru aux marchés et la diversification de la base de créanciers ne se sont pas accompagnés d'une amélioration correspondante des cadres juridiques, institutionnels et opérationnels de la gestion de la dette publique dans les pays à faible revenu (PFR). À cet égard, les membres du Club de Paris soutiennent fermement le rôle clé joué par le FMI et la Banque mondiale dans la promotion des réformes des cadres juridiques et opérationnels nationaux.

Comme l'ont montré les récents cas de dette non divulguée, le manque de transparence peut entraver le développement à long terme. Dans certains pays, les difficultés liées à la dette ont été déclenchées par le dévoilement d'engagements non divulgués auparavant, principalement des engagements hors bilan. Une fois porté à l'attention de la communauté financière internationale, cela entraîne des conséquences négatives sur la confiance accordée et un impact significatif sur les entrées de capitaux étrangers. En réponse, le soutien aux réformes et au renforcement des capacités est primordial pour aider les pays en développement à améliorer la transparence de leur dette.

La promotion de la transparence des données sur la dette a été encouragée par plusieurs initiatives majeures. Les emprunteurs ont un rôle important à jouer dans la promotion de la transparence de la dette, mais les créanciers ont également une responsabilité dans la divulgation de la dette et peuvent compléter les efforts des pays débiteurs. L'OCDE s'efforce de soutenir l'opérationnalisation des Principes volontaires pour la transparence de la dette de l'Institut de la finance internationale (IIF) par le biais de l'Initiative de l'OCDE pour la transparence de la dette. Cette initiative vise à mettre en place un référentiel permettant de rendre publiques, et de clarifier des données actuellement opaques, sur les financements accordés par le secteur privé aux économies en développement. Une large participation des créanciers privés est essentielle pour garantir l'efficacité de ce référentiel. Les "directives opérationnelles du G20 pour un financement durable" soulignent la nécessité pour les créanciers bilatéraux officiels d'améliorer la transparence de la dette et de partager les informations.

Questions à discuter:

- Quels sont les incitations et les facteurs qui influencent les pratiques de confidentialité et de divulgation ?
- Quelles mesures concrètes devraient être prises pour renforcer la transparence de la dette et les pratiques durables du côté des emprunteurs, avec le soutien des institutions financières internationales ?
- Comment peut-on améliorer le partage de l'information ?
- Comment peut-on encourager la mise en œuvre de meilleures pratiques de financement par les créanciers bilatéraux officiels et les créanciers privés ?